



HAL
open science

Master Droit public et droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public et droit privé. 2011, Université de Bretagne Occidentale - UBO. hceres-02041566

HAL Id: hceres-02041566

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041566>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : RENNES

Etablissement : Université de Bretagne Occidentale

Demande n° S3MA120000083

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public et droit privé

Présentation de la mention

La mention « Droit public et droit privé » propose aux étudiants une grande diversité de spécialités.

Elle est parfaitement généraliste dans certains cas (« Droit privé fondamental ») ou très spécialisée dans d'autres (« Droit des personnes vulnérables » ; « Droit des espaces et des activités maritimes » ; « Droit du patrimoine et des activités immobilières »). Un troisième type de formation est intermédiaire entre ces deux tendances (« Carrières du droit public »).

L'objectif général est de permettre aux étudiants d'intégrer le monde de la recherche et de l'enseignement, de préparer au mieux les différents examens et concours des professions juridiques et judiciaires, mais aussi de favoriser leur recrutement dans les entreprises et les administrations.

Indicateurs

Effectifs constatés	73 en M1 et 64 en M2 (chiffres 2009-2010)
Effectifs attendus	98 en M1 et 65 en M2
Taux de réussite	75,3 % en 2009-2010
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	Faible (6/17 ; 8/21)
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	90,9 % pour l'enquête 2009 sur la promotion 2008
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention est organisée de manière claire et cohérente. Elle est relativement complète et présente une très grande originalité répondant à un réel besoin tant universitaire que social. Ses objectifs sont pertinents et étendus.

La structuration de la formation est globalement très satisfaisante. Ainsi, l'articulation entre M1 et M2 est bonne, permettant d'allier en M1 formation générale et début de spécialisation avant de réaliser une pleine spécialisation en M2. L'orientation des M1 permet de candidater à plusieurs types de M2. De même, les parcours parfois prévus au sein des spécialités sont logiques. Néanmoins, la mise en place d'option au sein de ces parcours



obscurcit parfois la lisibilité. En outre, les mutualisations sont importantes, notamment sur les enseignements relatifs aux techniques de CV, d'entretien... Elles sont pertinentes et utiles. Elles pourraient être développées pour certains enseignements entre les spécialités « Droit des personnes vulnérables » et « Droit privé fondamental ». Une interrogation subsiste néanmoins concernant l'intitulé de la mention. Se fondant sur des informations dont l'intérêt a été très largement amplifié et la portée juridique mal évaluée, les porteurs du projet ont retenu l'intitulé « Droit public et droit privé » plutôt que plus simplement « Droit », qui aurait eu l'intérêt d'une meilleure lisibilité. Un retour au souhait initial des porteurs du projet ne peut qu'être encouragé.

Globalement, les possibilités proposées par cette mention sont tout à fait complémentaires à l'offre de l'université dans laquelle elle s'insère. La mention est pertinente par rapport aux caractéristiques de l'offre universitaire régionale. Aucune redondance problématique ne doit être soulignée, même s'il est possible de s'interroger sur le maintien de l'option « Droit notarial » dans la spécialité « Droit du patrimoine et des activités immobilières », ce qui est reconnu par l'autoévaluation.

L'adossement à la recherche ainsi qu'au milieu socioprofessionnel est très bon. Les équipes de recherche concernées sont d'un niveau certain et traitent de toute la diversité des thèmes traités dans la mention. De même, la prise en compte du milieu socio-professionnel est excellente, tant en termes de besoins pris en compte dans la conception des formations que dans la sollicitation d'intervenants professionnels au sein de ces formations. Cet effort de professionnalisation doit cependant être accru en matière de stages. La politique des stages est réelle puisqu'un nombre important des spécialités de cette mention est professionnel. Cependant, de manière constante, c'est-à-dire pour toutes les spécialités, la durée des stages de M2 (à la différence de ce qui est prévu pour les M1) est insuffisante et nécessite une augmentation.

Des collaborations pédagogiques avec d'autres écoles et instituts existent de manière réelle, mais leur étendue est parfois variable selon les spécialités de la mention. Elles gagneraient à être nettement accrues. De même, la dimension internationale est présente dans cette mention de manière relativement faible. Elle gagnerait à être développée.

L'organisation de la formation est également satisfaisante, même si des améliorations pourraient y être apportées. L'encadrement pédagogique est ainsi excellent et tout à fait adapté à la diversité des composantes de la mention. De même, la présence, non encore généralisée, de conseils de perfectionnement est intéressante. Mais son absence déclarée d'effectivité remet en cause, dans une certaine mesure, une partie du pilotage de la formation. De même, les procédures d'évaluation de la formation sont variables selon les composantes de la mention. Parfois, elles sont mises en place de manière adaptée et permettent d'obtenir des résultats intéressants. Dans d'autres cas, elles aboutissent à des résultats difficilement exploitables ou représentatifs.

Enfin, le nombre d'étudiants comme son évolution sont satisfaisants. Le faible volume que connaît l'option « Droit notarial » au sein de la spécialité « Droit du patrimoine et des activités immobilières » doit cependant pousser à s'interroger sur son maintien, comme l'autoévaluation le reconnaît. L'origine géographique des étudiants varie selon les spécialités de cette mention. Globalement, il y a malgré tout un recrutement régional très important, ce qui est parfaitement logique. L'ouverture vers d'autres régions est parfois très forte. En revanche, l'analyse à 2 ans du devenir des diplômés est globalement insuffisante, même si certaines initiatives peuvent être louées. Il paraît nécessaire de déterminer une politique commune en la matière afin d'obtenir des résultats précis.

● Points forts :

- Une mention solide, complète qui présente une originalité certaine et s'appuie sur une équipe de haut niveau. Une bonne articulation entre M1 et M2.
- L'originalité et la diversité des spécialités.
- L'adéquation avec les besoins sociaux et universitaires.
- Un encadrement de qualité.

● Points faibles :

- La durée de stage insuffisante dans les parcours professionnels des M2.
- La procédure d'évaluation des formations et de l'insertion professionnelle des étudiants insuffisante.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A



Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de :

- Allonger la durée des stages des parcours professionnels des M2.
- Mettre en place une politique commune et adaptée en matière d'évaluation des formations et d'insertion professionnelle des étudiants.
- Réaliser davantage de mutualisations d'enseignements entre les spécialités, notamment entre « Droit des personnes vulnérables » et « Droit privé fondamental ».

Appréciation par spécialité

Droit des personnes vulnérables

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité indifférenciée souhaite former les étudiants au droit des personnes vulnérables de manière transversale. Cette transversalité s'accompagne d'une réflexion éthique et d'une ouverture à des disciplines extra-juridiques.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	21
Effectifs attendus	25
Taux de réussite	78 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	36 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité répond à un besoin social et professionnel réel et s'inscrit très bien dans l'offre de formation de l'université, ce que traduisent notamment la croissance continue des candidatures en M2 et l'augmentation des effectifs.

L'ouverture à d'autres disciplines est pertinente et réaliste (gestion budgétaire, pilotage de projets, cours sur le lien social et la vulnérabilité qui bénéficie d'une bonne mutualisation, veille, grand oral...). La diversité des branches concernées par le droit des personnes vulnérables est bien appréhendée, et l'approche transversale est pertinente. Un recul et une réflexion globale sur les questions posées par cette spécialité sont très utilement prévus (éthique et déontologie). En matière de recherche, l'autoformation et la veille que les étudiants doivent réaliser sont pertinentes. Les enseignements prévus dans ce domaine (la recherche) sont particulièrement bien pensés.

L'équipe pédagogique est riche (enseignants-chercheurs d'un très bon niveau alliés à une diversité importante d'intervenants professionnels).

L'attention portée au devenir des étudiants est patente. Le lien avec le monde professionnel est ainsi important. De même, l'inscription dans la maquette de M1 de la possibilité de réaliser un stage (accompagné d'un mémoire professionnel) ou de rédiger un mémoire est une bonne idée et permet de bien préparer les étudiants au M2. Cependant, un conseil de perfectionnement pourrait être utilement mis en place. Et en M2, la durée de stage est insuffisante pour les parcours professionnels. Enfin, même si l'insertion professionnelle est une préoccupation réelle de la formation, les outils mis en place doivent être davantage développés. Ainsi, il est difficile d'évaluer les métiers auxquels se destinent les diplômés.

- Points forts :

- Une formation très utile, tant en termes de besoins professionnels qu'au vu de l'offre de formation.
- Une bonne organisation pédagogique (transversalité, ouverture) et un encadrement adapté.
- Une bonne attractivité.

- Points faibles :

- Une durée de stage insuffisante pour les parcours professionnels.
- Une connaissance incomplète du devenir des anciens étudiants (notamment du fait du taux de retour).

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de :

- Augmenter la durée des stages.
- Développer et rendre effectifs les outils de suivi des anciens diplômés.

Droit des espaces et des activités maritimes

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité entend former des juristes spécialisés en droit de la mer, sur la base d'une alternance entre enseignements théoriques approfondis et applications pratiques variées. Les objectifs sont pertinents et réalistes. La haute spécialisation de cette formation répond à un besoin réel, tant au sein du monde professionnel qu'au vu de l'offre générale de formation. Cette spécialité est attractive mais peut l'être encore davantage.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	21
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	82 % en 2008-2009
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	38 %
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	90,9 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette formation est indubitablement de qualité. L'articulation entre un M1 qui allie formation généraliste et découverte de la spécialité, et un M2 qui atteint un haut niveau de spécialisation, est bien pensée. Elle permet de respecter des objectifs parfois difficilement conciliables : permettre une pré-spécialisation pour pouvoir candidater au M2 et acquérir une formation généraliste, nécessaire par principe, donnant la possibilité d'intégrer éventuellement d'autres spécialités de M2.

La formation est basée très utilement sur de multiples articulations : CM/TD et travail individuel/collectif, ce qui est classique, mais surtout cours juridiques/culture générale et travail de recherche/visites de terrains, ces dernières prenant des formes variées (conférences, manifestations variées, visites sur le terrain...). L'ensemble permet un équilibre intéressant qui permet de former les étudiants à toutes les facettes de leur spécialité, favorisant une meilleure intégration professionnelle.

L'équipe pédagogique est importante et spécialisée de manière parfaitement adéquate. Les liens directs avec l'équipe de recherche sont adaptés. Le fonds documentaire spécialisé semble très conséquent et constitue un atout certain. Il permet autant une formation adaptée pour les étudiants qu'une recherche de haut niveau pour les enseignants-chercheurs. Ainsi, la formation à la recherche bénéficie d'enseignements importants et adaptés selon les années du master.



La spécialité paraît particulièrement attentive aux aspects professionnalisants et transverses. Les liens avec le monde professionnel sont importants, les étudiants en bénéficiant directement (conférences des anciens, visites sur le terrain...). Le suivi de modules relatifs à l'insertion professionnelle est utilement prévu et bénéficie d'une bonne mutualisation avec les services centraux de l'université. Les résultats, partiellement insatisfaisants quant à l'insertion réelle des étudiants diplômés, sont admis de manière réaliste et font l'objet d'une réelle volonté d'évolution et de remise en cause. Par ailleurs, un travail notable est fait pour ouvrir les étudiants aux questions qui dépassent la sphère purement juridique (communication, sciences et société...), ce qui est une initiative particulièrement louable et bien mise en œuvre.

En M1, la possibilité de réaliser un stage d'un mois ou de rédiger un mémoire est intéressante et prépare utilement au M2. En M2, la durée du stage (2 mois) est clairement insuffisante, surtout au vu de l'importance que la formation accorde à cet élément comme étape essentielle dans l'insertion professionnelle des étudiants. Un projet d'allongement est certes prévu (3 mois), mais cela ne semble pas totalement suffisant. Les problèmes liés à la conciliation avec les autres UE sont réels, mais ne doivent pas occulter l'importance de cette nécessaire évolution.

L'évaluation de la formation est utilement faite par une commission pédagogique et les étudiants. La mise en place d'un conseil de perfectionnement est une très bonne chose et doit être effective dans les meilleurs délais.

De manière relativement étonnante, la formation continue est très peu développée. Les liens forts avec le monde professionnel et la nature de la spécialité doivent mener à un développement de cette possibilité, laquelle est un atout dans l'évolution de la formation.

- Points forts :
 - Une formation originale et spécialisée de haut niveau, en adéquation avec l'environnement social, professionnel et universitaire.
 - Une organisation pédagogique complète et ouverte.
 - Une bonne articulation entre les différentes exigences (théorique/pratique, recherche/terrain, droit/culture générale...).
 - Un lien certain avec le monde professionnel, qui traduit une préoccupation réelle pour l'insertion professionnelle.
 - Une équipe pédagogique dédiée et en rapport direct avec la spécialité.

- Points faibles :
 - Une durée de stage en M2 insuffisante.
 - Un taux de retour insuffisant des étudiants pour l'évaluation de leur formation.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de :

- Augmenter la durée de stage (une évolution supérieure à 3 mois est souhaitable).
- Rendre l'évaluation par les étudiants obligatoire (étudier la possibilité de la faire en fin de cursus en salle, dans le cadre d'un cours sur un temps suffisant).
- Mettre en place une coordination plus importante avec les services centraux en matière de communication.



Droit privé fondamental

- Présentation de la spécialité :

Cette nouvelle spécialité a pour objectif de permettre aux étudiants de se diriger vers une grande diversité de professions juridiques et judiciaires, mais aussi de s'engager dans l'enseignement et la recherche. Elle est totalement complémentaire aux autres spécialités existant dans cette mention, lesquelles sont très spécialisées.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	Sans objet
Effectifs attendus	30
Taux de réussite	Sans objet
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

L'architecture pédagogique est cohérente et bien pensée. L'option recherche pourra utilement s'appuyer sur le Centre de recherche en droit privé de cette même université. De même, la diversité des matières embrasse celle du monde professionnel

En M1, un choix entre un stage d'un mois (durée minimum, laquelle est suffisante) et un mémoire est utilement prévu. Cependant, en M2, pour l'option professionnelle, la durée est insuffisante (deux mois) et doit être augmentée, afin de répondre réellement à la finalité professionnelle mentionnée. Plus généralement, les finalités professionnelles doivent être approfondies, afin de permettre une insertion réelle des étudiants.

Les objectifs en termes d'effectifs d'étudiants ne semblent pas réalistes. On est obligé de constater que le droit privé fondamental, aussi essentiel soit-il, n'est pas une spécialité qui attire actuellement un nombre important d'étudiants. L'existence d'une spécialité très proche au sein de l'Université Rennes 1 (« Droit privé général »), laquelle n'est pas si éloignée, laisse craindre une redondance qui ne permettrait pas d'atteindre le but fixé.

Sur la base d'une mutualisation, des enseignements sont bien conçus en matière de recherche ou pour permettre au mieux l'insertion professionnelle des étudiants (technique du CV, de l'entretien, rédaction d'actes etc.).

Aucune information ne semble mentionnée en matière de formation continue et d'alternance.

- Points forts :

- Une formation complète.
- Une architecture pédagogique solide.
- Un encadrement de haut niveau.

- Points faibles :

- La durée du stage prévue pour l'option professionnelle est insuffisante. Plus généralement, les conditions requises afin de permettre une insertion professionnelle optimum ne semblent pas réunies.
- Un risque préjudiciable de redondance dans le cadre de l'offre universitaire régionale.
- Une information absente ou incomplète sur les futurs dispositifs en matière de formation continue et d'enquête d'insertion professionnelle.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de :

- Augmenter la durée du stage de l'option professionnelle et approfondir l'optique professionnelle.
- Mettre en place un dispositif d'enquête relative à l'insertion des futurs diplômés.
- Déterminer une politique en matière de formation continue.

Carrières du droit public

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité a une vocation généraliste. Elle a pour objectif de former les juristes spécialistes du droit public pour exercer dans une grande diversité de structures (administration, cabinet de conseil ou d'avocat...). Elle entend également préparer aux différents concours administratifs. Elle a une réelle utilité, tant universitaire que sociale, et bénéficie d'une certaine attractivité malgré son caractère récent (ouverte en 2008, sur la base de la transformation d'une spécialité préexistante).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	15
Effectifs attendus	16 à 18
Taux de réussite	77 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	80 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La répartition des enseignements entre les masters 1 et 2 est bien faite puisque le M1 entame un début de spécialisation tout en conservant une approche généraliste ouvrant sur une diversité de diplômes, et que le M2 réalise de manière avancée cette spécialisation. De même, l'articulation au sein du M2 des deux parcours est cohérente et bien pensée. A l'existence de cours juridiques fondamentaux, sont utilement ajoutés des cours non-juridiques, afin de préparer au mieux les étudiants à la diversité du monde professionnel (gestion administrative, pilotage de projet...), ce qui est une très bonne chose. Une ouverture dans les enseignements est également trouvée à travers le grand oral, les mises en situations professionnelles, les techniques d'insertion professionnelle (même si le registre est différent à chaque fois).

Basée sur un centre de recherche adapté et performant, la spécialité fait bénéficier les étudiants d'une formation à la recherche intéressante et variée (méthodologie, autoformation, manifestations, séminaires...). De même, le lien avec le monde professionnel est réel et l'insertion des étudiants est une préoccupation constante (C2I - Certificat Informatique et Internet -, techniques d'insertion professionnelle utilement mutualisées avec les services centraux, conférences de professionnels...). Le projet de déplacements sur le terrain est une bonne chose et doit voir le jour de manière effective.

En M1, un stage est utilement prévu, en alternative d'un mémoire. La durée du stage est satisfaisante. Cependant, en M2, la durée du stage est réellement insuffisante. La piste d'allongement à trois mois est intéressante, mais il est souhaitable qu'un objectif plus ambitieux soit atteint. La mise en place de dérogations (permettant de revenir à une durée de deux mois) n'est pas souhaitable. Il est évident que cet allongement n'est pas sans causer des difficultés, d'organisation générale du diplôme notamment, mais ses enjeux sont essentiels, notamment pour l'insertion professionnelle des étudiants. Il est en tout cas acquis, comme l'autoévaluation l'indique, que le stage, d'une durée augmentée, ne doit pas être fractionné en plusieurs périodes.



L'évaluation de la formation est intéressante (questionnaire, commission pédagogique). La mise en place du comité de perfectionnement et de l'enquête auprès des employeurs est louable et doit devenir effective.

La formation continue est actuellement insuffisante et peut être développée de manière utile pour la spécialité.

- Points forts :
 - Une formation généraliste solide et bien pensée, qui bénéficie d'une certaine attractivité malgré une transformation très récente.
 - Les liens avec le monde professionnel.
 - L'ouverture pédagogique et le niveau d'encadrement.
- Points faibles :
 - Une durée de stage insuffisante.
 - Des liens pédagogiques à développer de manière plus intense.
 - Le suivi des anciens est nouveau, mais doit bénéficier tout de suite d'une attention importante.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de :

- Mettre en œuvre une augmentation réelle de la durée de stage.
- Développer de manière forte le suivi des anciens.

Droit du patrimoine et des activités immobilières

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité a pour but de compléter la formation générale des étudiants et de leur permettre d'acquérir une spécialisation certaine en matière patrimoniale ou immobilière, par la mise en cohérence des connaissances. L'optique est pratique et permet de préparer les étudiants au monde professionnel dans ces secteurs spécifiques.

Cette spécialité offre deux parcours ou options (telles que dénommées dans le dossier) : « Contentieux » et « Activités immobilières ».

- Indicateurs :

Effectifs constatés	20
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	55 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR



- Appréciation :

Les deux années du master sont bien articulées. Le contenu pédagogique du M1 laisse ouverte l'orientation dans plusieurs M2. De même, l'existence de parcours ou d'options au sein d'une spécialité dont l'objet est particulièrement large apparaît presque inévitable. Cependant, le choix retenu ne peut que laisser interrogatif. En effet, la plupart des enseignements de l'option « Contentieux » relèvent plutôt du fond du droit que du contentieux et concernent le droit des activités immobilières qui fait l'objet d'une autre option. En outre, la plupart des unités sont communes aux deux options. Plus encore, une UE « PVP 4 », spécifique à l'option contentieux, semble en réalité constituée d'enseignements délivrés dans le cadre de l'Institut d'études judiciaires (IEJ) et validés dans ce cadre spécifique. Dès lors, une remise à plat de l'organisation de cette spécialité semble s'imposer.

Par ailleurs, outre les matières juridiques fondamentales dans ces secteurs, les étudiants sont formés, dans une certaine mesure, à des matières non juridiques essentielles dans leur future pratique professionnelle (construction d'immeuble, logiciels professionnels, et TIC dans un autre registre). De même, différents enseignements sont mis en place utilement en matière de recherche (initiation à la recherche, méthodologie du mémoire et dans une certaine mesure l'autoformation...).

Enfin, la professionnalisation apparaît comme l'un des objectifs fondamentaux de la spécialité. Celle-ci est en lien, de manière suffisante, avec le milieu professionnel, notamment par l'intervention de nombreux praticiens des secteurs étudiés. Des cours portent, de manière louable, sur la technique du CV, de l'entretien ou de la recherche de stage. Toutefois, si l'enquête réalisée en matière d'insertion est utile, les résultats présentés donnent des informations insuffisantes pour apprécier le type d'insertion réalisée. Cependant, aucune information n'est donnée en matière de formation continue ou d'alternance, laissant penser qu'aucune réalisation n'est à noter.

- Points forts :

- Les liens avec le monde professionnel.
- La solidité des enseignements fondamentaux alliée à une ouverture pédagogique.

- Points faibles :

- L'organisation des options déficiente.
- Les résultats de l'enquête relative à l'insertion professionnelle qui ont été communiqués ne permettent pas d'apprécier véritablement la réalité de cette insertion.
- Aucune information sur la formation continue.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement)

Il est absolument nécessaire que l'établissement examine le système d'options mis en place dans cette spécialité. Et, de manière générale, l'établissement devrait préciser la politique de formation continue suivie dans les masters et améliorer les enquêtes relatives à l'insertion professionnelle des diplômés.